

# PROMOTIONS AU CHOIX de GRADE 2019 ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT

*Décret 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié*

Grade actuel	Grade d'avancement	Taux	Conditions à remplir
<b>HORS CLASSE</b>	<b>ECHELON SPECIAL</b>	non disponible	<p>Attaché hors classe justifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit de 3 années dans le 6<sup>ème</sup> échelon de leur grade</li> <li>- Soit ayant atteint lors d'un détachement dans un emploi fonctionnel un échelon doté d'un groupe hors échelle.</li> </ul>
<b>PRINCIPAL</b>	<b>HORS CLASSE</b>	non disponible	<p>Attaché principal ayant atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon de leur grade et justifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit de 6 années de détachement sur un emploi de conseiller</li> <li>- Soit de 8 années d'exercice de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet ou d'expertise (fonctions listées par arrêté)</li> </ul> <p>Ou</p> <p>Dans la limite de 20% des promotions annuelles, attaché principal justifiant de 3 ans d'ancienneté au 9<sup>ème</sup> échelon de leur grade ayant fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle.</p>
<b>ATTACHE</b>	<b>PRINCIPAL</b>	7%	<p>Justifier au 31/12/2019 d'au moins 7 ans de services effectifs en catégorie A et avoir atteint le 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché</p>